

Cours de tir 2022-2023

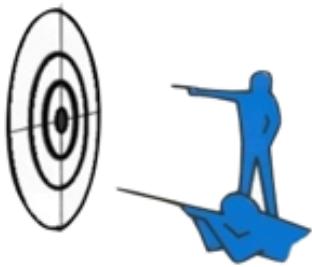
Carabine et pistolet



Table des matières

Table des matières	2
La rage de réussir	3
Règlement	4
Horaire et Lieu	4
Présence	5
Paiement du cours	6
Age révolu	6
Cours obligatoires	6
Inscription	6
Accès au stand	7
Comportement	7
Matériel	8
Tenue vestimentaire et équipement de tir	9
Participation aux compétitions	10
Munition	11
Charte d'engagement	12
Covid-19 - mesure sanitaire	13
Calendrier	14

La rage de réussir



Dans le tir sportif, il faut de la persévérance, un mental d'acier et ne jamais renoncer.

« J'ai raté 9'000 tirs dans ma carrière.

J'ai perdu presque 300 matches.

26 fois, on m'a fait confiance pour prendre le tir de la victoire et j'ai raté.

J'ai échoué encore et encore dans ma vie

Et c'est pourquoi j'ai réussi » Micheal Jordan

L'utilisation du genre masculin dans ce document, a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire

Règlement

Horaire et Lieu

Tous les mardis soir, hors vacances scolaires (voir calendrier en annexe).

Débutants : 18h00 à 19H00

Avancés : 19h15 à 20H15

Des aménagements d'horaire peuvent être mis en place à la discrétion de l'organisateur.

Adresse du stand de tir :

Route du Pont Butin 8, 1213 Petit-Lancy



Les arrivées tardives à répétition ne seront pas acceptées et peuvent amener à l'exclusion du cours.



Présence

L'élève qui s'est inscrit à l'école de tir, accepte la condition qu'il doit être présent à tous les cours.

En cas de maladie, le représentant légal de l'élève doit avertir l'organisateur du cours avant le début de celui-ci.

L'organisateur du cours peut-être joint par l'un des trois moyens suivant :

Nicolas Schwager : 079/ 381.30.03

e-mail : eanecoledetir@gmail.com

Stand de tir : 022/ 792.29.21

Si le représentant légal de l'élève n'a pas averti l'organisateur du cours, l'élève sera marqué comme absent non excusé. Au bout de trois absences non excusées, l'élève sera renvoyé du cours avec effet immédiat.



Paiement du cours

Le paiement du cours sera effectué avec le bulletin de versement qui sera délivré après les vacances d'octobre. Ce paiement doit être effectué sous les 30 jours.

Prix du cours : 100 CHF

L'interruption du cours par l'élève et ou l'exclusion du cours ne donne droit à aucune forme de remboursement

Age révolu

Pour ce cours la tranche d'âge acceptée est entre 10 et 20 ans.

Cours obligatoires

Le premier cours est obligatoire avec la présence des parents pour les nouveaux élèves. Les 5 cours suivant pour les élèves seuls.

Inscription

Attention : chaque année l'élève devra se réinscrire.



Accès au stand

Le badge d'accès est distribué à tous les participants après le paiement de la caution. Le badge d'accès ne donne droit à l'entrée du stand uniquement dans la période du cours.

Prix de la caution : 100 CHF

Le badge sera remboursé au représentant légal sous restitution de celui-ci en cas d'interruption ou d'exclusion du cours. Ce remboursement est effectué par l'intermédiaire du secrétariat du stand. Il peut être envoyé par la poste avec vos coordonnées bancaires.

Comportement

Un stand de tir est un lieu de tranquillité.

Il ne faut pas :

- Crier
- Avoir son natel en mode sonnerie
- Courir à côté des tireurs

Il faut :

- Respecter le pas de tir et ne pas se mettre à côté d'un tireur si on n'y est pas autorisé par un moniteur.
- Pour la sécurité des participants, l'élève suivra les consignes données par les moniteurs. En cas de doute, le dernier mot reviendra à l'organisateur du cours.
- L'organisateur se réserve le droit de diffuser un fond musical à des fins d'entraînement.

Matériel

Chaque élève aura à disposition pour le cours :

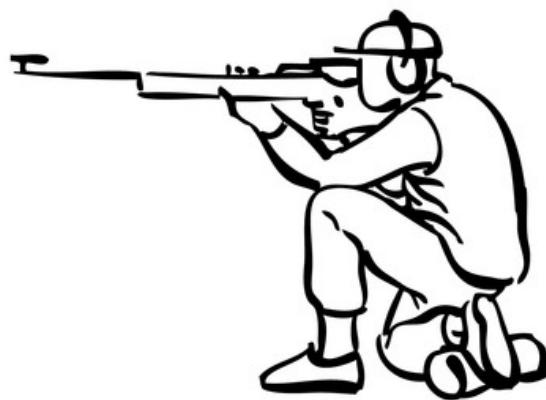
- Une arme

Pour les tireurs avancés et au cas par cas, il sera recommandé d'acquérir sa propre arme.

- Un cache-oeil
- Des bouchons d'oreille (paire personnelle)

L' élève prendra soin du matériel.

En cas de perte du cache-oeil ou des bouchons d'oreille, le représentant légal s'engage à remplacer l'élément perdu. La somme de 40 CHF sera demandée pour le cache-oeil et de 5.- pour la paire de bouchons d'oreille.



Tenue vestimentaire et équipement de tir

Pour les élèves débutants, aucun équipement particulier n'est demandé. L'élève devra simplement être habillé de manière correcte. Il est recommandé de porter des chaussures à semelle plate afin d'avoir une stabilité optimum.

Pour les élèves avancés, à la carabine, il sera recommandé, voire demandé, d'avoir un équipement de tir.

Le prix de la location d'un équipement de tir (veste, pantalon et chaussures) s'élève à environ 300.- par année. Un déplacement à Lucerne sera nécessaire pour concevoir un équipement correct.

Pour les élèves avancés, au pistolet, il sera recommandé, voire demandé, d'avoir une paire de chaussure adéquate.



Participation aux compétitions

La satisfaction pour tout sportif est d'affronter d'autres sportifs. Pour ce faire, les élèves s'engagent à participer aux concours suivants :

- **Tir de l'escalade (dernier cours avant les vacances de Noël)**
- **Tir de l'amitié (mois de novembre) le tir se déroulera le soir du cours de tir au stand St-George.**
- **Rencontre des clubs, à la carabine (mai-juin)**

Pour les élèves plus avancés et ayant le niveau requis : Participations aux qualifications du tour d'équipes et de groupes junior et si qualifiés, à la finale suisse ayant lieu à Berne le dernier week-end du mois de février. Pour ces compétitions une licence de tireur sportif sera demandé auprès de la FST. Il sera demandé au participant de devenir membre junior de l'Arquebuse.

Les frais liés aux déplacements aux Championnats suisses sont assurés par l'Arquebuse. Si nous décidons de participer à d'autres concours, il se peut que la présence des parents soit demandée.



Munition

Il est interdit de rentrer chez soi avec de la munition ou partie de munition.

Toute personne allant à l'encontre de cette règle sera immédiatement renvoyée de l'école de tir.

Les fautes graves pourront être sanctionnées par l'exclusion de tous les stands de tir de Suisse.



Charte d'engagement

Charte d'engagement

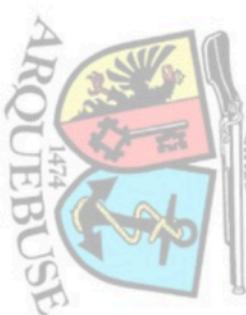
COPIE DU TIREUR

Charte d'engagement

COPIE POUR L'ORGANISATEUR

Attestation de compréhension

Par la présente signature, nous attestons avoir pris connaissance du règlement et nous nous engageons à le suivre.



Par la présente signature, nous attestons avoir pris connaissance du règlement et nous nous engageons à le suivre.



Nom du représentant légal

Signature du représentant légal

Nom du représentant légal

Signature du représentant légal

Nom de l'élève

Signature de l'élève

Nom de l'élève

Signature de l'élève

Lieu et date :



Covid-19 - mesure sanitaire

Mesures sanitaires Adaptables en fonction des directives de l'OFSP

- Materiel : il est demandé à l'élève d'acheter le bandeau, cache oeil et bouchons d'oreille.
- Le prix est fixé à 40 CHF. L'équipement est personnel et devra être ramené à chaque leçon. En cas d'oubli l'école n'est pas autorisée à prêter du matériel.
- La présence des parents pendant le cours n'est pas autorisée dans la zone de tir, la buvette est libre d'accès.
- Les élèves ne peuvent pas choisir leur cible.
- la poignée de main pouvant être proscrite, le bonjour et au revoir ne le sont pas.



Calendrier

CALENDRIER ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Août 2022		Septembre 2022					Octobre 2022					Novembre 2022					Décembre 2022						
Lu	22 29	Lu	5	12	19	26	Lu	3	10	17	24	31	Lu	7	14	21	28	Lu	5	12	19	26	
Ma	23 30	Ma	6	13	20	27	Ma	4	11	18	25		Ma	1	8	15	22	Ma	6	13	20	27	
Me	24 31	Me	7	14	21	28	Me	5	12	19	26		Me	2	9	16	23	Me	7	14	21	28	
Je	25	Je	1	8	15	22	29	Je	6	13	20	27		Je	3	10	17	24	Je	1	8	15	22
Ve	26	Ve	2	9	16	23	30	Ve	7	14	21	28		Ve	4	11	18	25	Ve	2	9	16	23
Sa	27	Sa	3	10	17	24		Sa	1	8	15	22	29	Sa	5	12	19	26	Sa	3	10	17	24
Di	28	Di	4	11	18	25	Di	2	9	16	23	30	Di	6	13	20	27	Di	4	11	18	25	
Janvier 2023		Février 2023					Mars 2023					Avril 2023					Mai 2023						
	Rentrée scolaire	Lu	2	9	16	23	30	Lu	6	13	20	27	Lu	6	13	20	27	Lu	3	10	17	24	
	Vacances scolaires	Ma	3	10	17	24	31	Ma	7	14	21	28	Ma	7	14	21	28	Ma	4	11	18	25	
	Jours fériés	Me	4	11	18	25		Me	1	8	15	22	Me	1	8	15	22	Me	5	12	19	26	
		Je	5	12	19	26		Je	2	9	16	23	Je	2	9	16	23	Je	6	13	20	27	
		Ve	6	13	20	27		Ve	3	10	17	24	Ve	3	10	17	24	Ve	7	14	21	28	
		Sa	7	14	21	28		Sa	4	11	18	25	Sa	4	11	18	25	Sa	1	8	15	22	
		Di	1	8	15	22	29	Di	5	12	19	26	Di	5	12	19	26	Di	2	9	16	23	
Juin 2023		Juillet 2023					Août 2023					Septembre 2023					Octobre 2023						
Cours C10 ou P10		Lu	1	8	15	22	29	Lu	5	12	19	26	Lu	3	10	17	24	Lu	7	14	21	28	
Cours C50 ou P25		Ma	2	9	16	23	30	Ma	6	13	20	27	Ma	4	11	18	25	Ma	1	8	15	22	
Cours de réserve		Me	3	10	17	24	31	Me	7	14	21	28	Me	5	12	19	26	Me	2	9	16	23	
		Je	4	11	18	25		Je	1	8	15	22	29	Je	6	13	20	27	Je	3	10	17	24
		Ve	5	12	19	26		Ve	2	9	16	23	30	Ve	7	14	21	28	Ve	4	11	18	25
		Sa	6	13	20	27		Sa	3	10	17	24		Sa	1	8	15	22	Sa	5	12	19	26
		Di	7	14	21	28		Di	4	11	18	25		Di	2	9	16	23	Di	6	13	20	27

Vacances scolaires 2022-2023

Jeûne genevois
jeudi 8 septembre 2022

Vacances d'automne
du lundi 24 octobre au
vendredi 28 octobre 2022

Vacances de Noël
et Nouvel An
du lundi 26 décembre 2022
vendredi 6 janvier 2023

Vacances de février
du lundi 20 février au
vendredi 24 février 2023

Vacances de Pâques
du vendredi 7 avril au
vendredi 21 avril 2023

Fête du travail
lundi 1er mai 2023

Pont de l'Ascension
les jeudi 18 mai
et vendredi 19 mai 2023

Pentecôte
lundi 29 mai 2023

Vacances d'été
du lundi 3 juillet 2023

Vacances scolaires 2023-2024

Jeûne genevois jeudi 7 septembre 2023	Vacances de Pâques du vendredi 29 mars au vendredi 12 avril 2024
Vacances d'automne du lundi 23 octobre au vendredi 27 octobre 2023	Fête du travail mercredi 1er mai 2024
Vacances de Noël et Nouvel An du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024	Pont de l'Ascension les jeudi 9 mai et vendredi 10 mai 2024
Vacances de février du lundi 19 février au vendredi 23 février 2024	Pentecôte lundi 20 mai 2024
	Vacances d'été du lundi 1er juillet 2024



TOUS DROITS RÉSERVÉS. LA REPRODUCTION OU LA DIFFUSION, SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT, TOTALE OU PARTIELLE, N'EST AUTORISÉE QU'AVEC L'ACCORD ÉCRIT DE L'AUTEUR

Site internet : www.ge.ch/